

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-2031

présenté par
M. Jean-Pierre Vigier, Mme Sylvie Bonnet, Mme Corneloup, M. Ray, M. Dive et M. Taite

ARTICLE 31

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de finances.